

Michel BONIFAY

Ingénieur I.P.F. Bâtiment et Génie civil
Diplômé I.A.E. et I.C.H.
Expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

**COMMUNAUTE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**
Direction des Affaires Juridiques
Les Docks - BP 48014
13567 - MARSEILLE cedex 02

Marseille, le 25 Février 2011

AFFAIRE : COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE
METROPOLE c / STÉ EVERE SAS
Incinérateur de Fos-sur-Mer
DOSSIER : N° 0908347-0 - Ordonnance en date du 07/12/09
Instance : T.A. MARSEILLE
Magistrat : M. B. LUKASZEWICZ - Juge des référés

VRéf. : CUMPM c / EVERE SAS n° 094-09
NRéf. : TA.171.a-MB.pr.11/2502.2

A l'attention de Monsieur Joël RAFFIN, Directeur Général des Services

Monsieur le Directeur Général,

En main votre courrier du 16 Février dernier portant les références rappelées ci-dessus.

Nous prenons en compte les dates proposées, à savoir :

- **Le 15/03/11, pour dire en réponse à notre note de synthèse N° 4.**
- **Le 31/03/11, pour dire en réponse au dire N° 9 du Cabinet LANDWELL & Associés.**

Dans l'attente,

nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de nos sentiments très distingués.


L'Expert,
MICHEL BONIFAY

DIFFUSION :

Date	Courrier				PARTIES	Destinataires	
	NP	Ann	ES	RAR		CONSEILS	En copie :
25/02/11	1		2		C.U.M.P.M.	Me Régis de CASTELNAU Avocats associés 3, Place Saint-Michel - 75005 PARIS	X
25/02/11	1		1		Sté EVERE SAS	Me Michèle ANAHORY-ZIRAH Cabinet LANDWELL & Associés 650, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER	X